

Photovoltaïque : Un pas de plus vers la réalisation de 52 nouvelles centrales dans le Gers

Le groupe de porteurs de projets photovoltaïques constitué par la Chambre d'Agriculture du Gers au cours des deux premiers trimestres 2013 vient de franchir une nouvelle étape.

Depuis maintenant un an, la Chambre d'Agriculture du Gers, en partenariat avec le bureau d'étude Gleize Energie, accompagne un groupe d'une cinquantaine de porteurs de projets photovoltaïques. L'objectif de cette démarche est double :

- Dans un premier temps sécuriser l'ensemble du projet au niveau administratif et technique.

- Dans un deuxième temps réaliser un achat groupé de matériel afin de réaliser une économie d'échelle sur le prix des centrales.

Le groupe est constitué de 52 porteurs de projets, la puissance crête des installations représente 4,66 MWC.

Lors des réunions du 16 décembre 2013 et 10 janvier 2014, les porteurs de projets ont déci-

dé de sélectionner deux entreprises photovoltaïques pour assurer la réalisation de leurs générateurs.

Il s'agit de **EDF Enr** et de la **SPIE**, ces deux installateurs lauréats vont, à présent réaliser les chantiers, les branchements sont prévus à partir de mai 2014.

Un coût encore plus attractif

Le marché représente environ 5 500 000 € de travaux photovoltaïques hors coût bâtiment et raccordement, le prix moyenné est de **1.18 €/Wc**.

L'objectif affiché et annoncé par la Chambre d'Agriculture du Gers au mois de janvier 2013, à savoir atteindre un prix centrale de 1.25 € / Wc, a été atteint et même dépassé

Ces prix obtenus auprès de Edf Enr et de la SPIE devraient permettre aux porteurs de projets de financer les bâtiments agricoles nécessaires à la modernisation de leurs exploitations.



Dernière minute : Les règles du jeu changent

La bonification tarifaire de 10 % réservées aux projets valorisant le matériel européen est susceptible d'être remise en cause.

Sous la pression de l'Union Européenne y voyant une distorsion de concurrence, un d'arrêté en cours de rédaction devrait abroger cette disposition. Les conditions

d'application pour les projets photovoltaïques en cours sont en phase de négociations pour éviter tout effet rétroactif.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande de raccordement (PTF) avant le 10 mars 2014 devrait conserver l'avantage de la majoration.

Vous pouvez contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques - Yoann MARTY au 05.62.61.77.13. - ca32_technique@gers.chambagri.fr

